

Fiche signalétique

Date de révision: 30-déc.-2014

Numéro de révision: 4

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit ORIGINS BY BENJAMIN MOORE ULTIMATE INTERIOR
EGGSHELL BUILT-IN PRIMER ACCENT BASE
Code du produit K0224C (CT # 048-8214-2 & 048-8215-0)
Manufacturer Code K0224C
Classe de produit PEINTURE DILUÉE À L'EAU
Couleur Tous

Fabricant Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 855-724-6802
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Limestone	1317-65-3	10 - 30%
Propylene glycol	57-55-6	1 - 5%
Hexanedioic acid, dihydrazide	1071-93-8	0.25 - 0.5%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Effets possibles sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

Yeux

Peut causer une légère irritation.

Peau

Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Effets chroniques Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Troubles médicaux aggravés Aucun connu

HMIS Santé: 1 Inflammabilité : 0 Réactivité: 0 EPI : -

Légende HMIS

0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection individuelle pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Risques spécifiques à la substance chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité à l'impact mécanique	No
Sensibilité à la décharge statique	No
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable

NFPA Santé: 1 Inflammabilité : 0 Instabilité: 0 Spécial : Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions environnementales	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.
Autres informations	Aucun connu

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
Entreposage	Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Limestone	N/E	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA 3 mg/m ³ - TWA 20 mg/m ³ - STEL	N/E	10 mg/m ³ - TWAEV
Propylene glycol	N/E	N/E	N/E	10 mg/m ³ - TWAEV for assessing the visibility in a work environment 155 mg/m ³ - TWAEV 50 ppm - TWAEV	N/E
Hexanedioic acid, dihydrazide	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau Gants protecteurs et habillement imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	peu ou pas d'odeur
Densité (lbs/gal)	9.6 - 10.0
Densité	1.15 - 1.19
pH	Non disponible
Viscosité (centistokes)	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
% solides en masse	45 - 55

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

% solides en volume	35 - 45
% volatiles en masse	45 - 55
% volatiles en volume	55 - 65
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 150
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Possibilité de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse ne peut survenir.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Aucun renseignement disponible

Composant

Limestone

LD50 oral : 6,450mg/kg (Rat) données de fournisseur

Propylene glycol

LD50 oral : 20000mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 20800mg/kg (Lapin)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Composant

Toxicité aiguë aux poissons

Propylene glycol

CL50:710 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Propylene glycol

CE50:>10000 mg/L (Daphnia magna - 24 hr.)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Les contenants vides et secs peuvent être recyclés dans le cadre d'un programme de recyclage de contenants. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Non réglementé

ICAO / IATA Non réglementé

IMDG / IMO Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA États-unis Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
Propylene glycol	57-55-6	1 - 5%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2B Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/paint-peinture-fra.php> pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par

Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
855-724-6802

Date de révision:

30-déc.-2014

Sommaire de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

K0224C

Fin de la fiche signalétique